



DATA PROCESSING AGREEMENT

Accord de Traitement des Données

Version 1.0 — 24 juin 2026

Le présent Accord de Traitement des Données ("DPA") fait partie intégrante et est soumis aux Conditions Générales de Services de l'offre MIND Industriels et Grands comptes entre Mesureo SAS ("Mesureo") et le Client qui fait référence au présent DPA ("Accord"), et prend effet à la Date d'Entrée en Vigueur de l'Accord.

Le présent DPA s'applique lorsque et dans la mesure où Mesureo traite des Données Personnelles du Client en tant que Sous-traitant, pour le compte du Client agissant en tant que Responsable du Traitement, dans le cadre de la fourniture des Services au titre de l'Accord.

1. Définitions

Terme	Définition
Violation de Données	Toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données Personnelles du Client.
Lois sur la Protection des Données	Toutes les lois applicables sur la protection des données et la vie privée, y compris le RGPD (Règlement UE 2016/679).
Responsable du Traitement	L'entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des Données Personnelles — ici, le Client.
Sous-traitant	L'entité qui traite les Données Personnelles sous les instructions et pour le compte du Responsable du Traitement — ici, Mesureo.
Données Personnelles	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
Sous-traitant Ulérieur	Tout sous-traitant engagé par Mesureo pour l'aider à exécuter ses obligations dans le cadre des Services.
EEE	Espace Économique Européen.
RGPD	Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

2. Relation avec l'Accord

2.1 Les parties conviennent que le présent DPA remplace tout DPA ou disposition de protection des données précédemment convenu entre elles dans le cadre des Services.

2.2 En cas de conflit entre le présent DPA et l'Accord, le présent DPA prévaut dans la mesure de ce conflit.

3. Champ d'application

3.1 Le présent DPA s'applique dans la mesure où Mesureo traite des Données Personnelles originaires de l'EEE et/ou soumises aux Lois sur la Protection des Données de l'UE, pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture de l'offre MIND Industriels et Grands comptes.

3.2 L'offre MIND repose sur une infrastructure mutualisée avec isolation stricte par client (multi-tenant isolé). Les Données Personnelles du Client sont logiquement séparées de celles des autres clients de Mesureo via une isolation par `tenant_id` sur l'ensemble des couches applicatives (API, stockage vectoriel, base de données).

3.3 Par défaut, les données sont hébergées en France (Scaleway/OVH). Selon la configuration retenue dans le Devis, l'hébergement peut être assuré par un autre fournisseur cloud européen (UE/EEE) ou, sur demande explicite et accord écrit du Client, par un fournisseur établi hors de l'UE (notamment USA). Dans ce dernier cas, les dispositions de l'Article 10 relatives aux transferts internationaux s'appliquent.

4. Qualification des parties

4.1 Dans le cadre de la fourniture des Services, Mesureo traite les Données Personnelles du Client sous ses instructions et pour son compte.

4.2 Le Client est le Responsable du Traitement des Données Personnelles du Client. Mesureo est le Sous-traitant agissant pour le compte du Client.

5. Obligations du Client

5.1 Le Client s'engage à :

- Respecter ses obligations en tant que Responsable du Traitement au titre des Lois sur la Protection des Données ;
- S'assurer que le traitement est licite afin que Mesureo puisse traiter les Données Personnelles conformément à l'Accord et aux Lois sur la Protection des Données ;
- Informer les personnes concernées du traitement de leurs données, conformément aux exigences légales applicables.

5.2 Le Client s'engage à ne pas fournir à Mesureo de catégories particulières de données au sens de l'article 9 du RGPD (données de santé, opinions politiques, données biométriques, etc.), sauf accord écrit préalable.

6. Obligations de Mesureo

6.1 Mesureo traitera les Données Personnelles du Client conformément aux instructions documentées du Client. Ces instructions sont définies par le présent DPA, l'Accord et toute configuration des Services effectuée par le Client.

6.2 Si Measureo estime qu'une instruction du Client enfreint les Lois sur la Protection des Données applicables, Measureo en informera le Client dans les meilleurs délais et ne sera pas tenue de se conformer à cette instruction.

6.3 Measureo s'engage à :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour les finalités prévues par l'Accord ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles soient soumises à une obligation de confidentialité appropriée ;
- Mettre en oeuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles décrites à l'Annexe C ;
- Tenir un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, conformément à l'article 30 du RGPD.

7. Sous-traitants ultérieurs

7.1 Sous-traitants autorisés. Le Client autorise Measureo à faire appel aux Sous-traitants Ultérieurs listés à l'Annexe D pour fournir les Services. Measureo maintient une liste à jour de ses Sous-traitants Ultérieurs, disponible sur demande.

7.2 Obligations des Sous-traitants Ultérieurs. Measureo conclura avec chaque Sous-traitant Ultérieur un accord écrit imposant des obligations de protection des données substantiellement similaires à celles du présent DPA. Measureo demeure responsable de la conformité de ses Sous-traitants Ultérieurs.

7.3 Nouveaux Sous-traitants Ultérieurs. Measureo informera le Client avec un préavis de trente (30) jours de tout changement dans sa liste de Sous-traitants Ultérieurs. Le Client peut s'opposer par écrit à la nomination d'un nouveau Sous-traitant Ultérieur pour des motifs raisonnables liés à la protection des données. En cas de désaccord persistant, le Client peut suspendre ou résilier l'Accord.

8. Sécurité et violations de données

8.1 Mesures de sécurité. Measureo a mis en oeuvre et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données Personnelles du Client contre les incidents de sécurité, telles que décrites à l'Annexe C.

8.2 Mises à jour des mesures. Measureo peut mettre à jour ses mesures de sécurité dans le temps, à condition que ces mises à jour maintiennent un niveau de protection équivalent ou supérieur.

8.3 Notification de violation. Dès qu'elle a connaissance d'une Violation de Données affectant les Données Personnelles du Client, Measureo en informera le Client sans délai indu et au plus tard dans les 72 heures, conformément à l'article 33 du RGPD, et prendra des mesures raisonnables pour atténuer les effets de la violation.

9. Audits

9.1 Sur demande raisonnable (préavis d'au moins trente (30) jours) et au plus une fois par an (sauf en cas de Violation de Données matérielle), Measureo permettra l'inspection ou l'audit de ses procédures et documentations par le Client (ou son mandataire, à l'exclusion

de tout concurrent de Measureo) pendant les heures ouvrables, afin de vérifier la conformité aux obligations du présent DPA. Ces audits sont réalisés aux frais du Client.

10. Transferts internationaux de données

10.1 Par défaut, les Données Personnelles du Client sont hébergées en France (Scaleway/OVH). L'hébergement peut également être assuré, selon les conditions définies au Devis, par :

- Un fournisseur cloud européen (UE/EEE) — aucune contrainte de transfert supplémentaire ;
- Un fournisseur établi hors de l'UE (notamment USA) — uniquement sur demande explicite et accord écrit du Client, et sous réserve des garanties décrites à l'article 10.2.

10.2 En cas de recours à un prestataire LLM non-européen (uniquement si explicitement choisi par le Client), tout transfert hors EEE sera encadré par les Clauses Contractuelles Types approuvées par la Commission européenne (Décision UE 2021/914) ou le cadre EU-États-Unis de protection des données, selon le cas.

11. Restitution et suppression des données

11.1 À l'expiration ou à la résiliation de l'Accord, Measureo (selon le choix du Client) supprimera ou restituera au Client l'ensemble des Données Personnelles en sa possession, dans les formats standards (JSON/CSV), sauf obligation légale de conservation.

11.2 Les Données Personnelles archivées sur des systèmes de sauvegarde seront isolées de tout traitement ultérieur et supprimées selon les cycles de rétention normaux (30 jours glissants pour les sauvegardes quotidiennes).

12. Coopération

12.1 Measureo fournira au Client une coopération raisonnable (aux frais du Client) pour répondre aux demandes des personnes concernées et des autorités de protection des données relatives au traitement des Données Personnelles effectué dans le cadre de l'Accord.

12.2 Si une autorité judiciaire ou administrative demande à Measureo des Données Personnelles du Client, Measureo tentera de rediriger la demande vers le Client, le notifiera dans les meilleurs délais, et ne divulguera les données que si légalement contraint de le faire.

12.3 Measureo fournira les informations raisonnablement nécessaires pour permettre au Client de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (DPIA) et des consultations préalables auprès des autorités de contrôle.

13. Responsabilité

13.1 Toute réclamation au titre du présent DPA est soumise aux limitations de responsabilité prévues par l'Accord principal.

13.2 Aucune partie ne peut limiter sa responsabilité à l'égard des droits individuels en matière de protection des données au titre du présent DPA.

14. Droit applicable

14.1 Le présent DPA est régi par le droit français, sauf disposition contraire des Lois sur la Protection des Données applicables. Tout litige relatif au présent DPA sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

15. Divisibilité

15.1 Si une disposition du présent DPA est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent pleinement en vigueur.

Annexe A : Coordonnées du Référent Protection des Données

Le référent Protection des Données de Mesureo peut être contacté :

- Par e-mail : support@measureo.com
- Par courrier : Mesureo SAS — 3 Av. Germaine Tillion, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande, France
- SIRET : 97940954700010 — Capital : 170 000 € — Tribunaux de Rennes compétents
- Contact général : support@measureo.com

Annexe B : Détails du Traitement des Données

A. Parties

Importateur de données : Le Client (Responsable du Traitement).

Exportateur de données : Mesureo SAS (Sous-traitant).

B. Détails du traitement

Élément	Détail
Personnes concernées	Employés, clients, utilisateurs finaux, prestataires et fournisseurs du Client.
Catégories de données	Nom, prénom, e-mail, téléphone, poste, identifiant utilisateur, adresse IP, informations de compte, données non structurées contenues dans les documents ou requêtes utilisateurs.

Catégories particulières	Aucune — aucune donnée de santé, biométrique, politique, religieuse ou syndicale.
Finalité	Fourniture des Services Mesureo tels que décrits dans l'Accord.
Durée	Durée de l'Accord, puis suppression ou restitution selon l'article 11.
Opérations de traitement	Collecte, consultation, traitement automatisé, extraction, conservation, stockage, analyse, suppression, hébergement.
Fréquence de transfert	Continue, pendant la durée de l'Accord.

Annexe C : Mesures de Sécurité Techniques et Organisationnelles

Mesure	Détail
Chiffrement en transit	TLS 1.2+ pour toutes les communications entre le Client et les Services.
Chiffrement au repos	Chiffrement des données au repos via le fournisseur d'hébergement (OVH/Scaleway).
Gestion des clés	Clés gérées via OVH KMS avec contrôle d'accès par rôle et ségrégation par environnement.
Contrôle des accès	RBAC (Role-Based Access Control), principe du moindre privilège, revue régulière des accès.
Authentification	MFA (authentification multi-facteurs) sur tous les accès administrateurs.
Isolation multi-tenant	Isolation stricte par tenant_id sur l'API, le stockage vectoriel (Qdrant) et le stockage de données.
Sauvegardes	Sauvegardes quotidiennes avec rétention 30 jours glissants + sauvegardes mensuelles 12 mois.
Surveillance	Monitoring en temps réel via Sentry (erreurs, traces, alertes). Logs conservés 12 mois.
Gestion des incidents	Procédures documentées de réponse aux incidents ; notification au Client sous 72h en cas de violation.
Coffre-fort numérique	Documents contractuels et NDA archivés sur demande dans LegalySpace (certifié NF203, hébergé en France).
Hébergement	Par défaut en France (Scaleway/OVH), datacenters Tier III. Possibilité d'hébergement sur un autre cloud européen (UE/EEE) ou, sur accord écrit du Client, hors UE. Dans tous les cas, chiffrement en transit et au repos appliqué.

Annexe D : Liste des Sous-traitants Ultérieurs

Sous-traitant	Pays	Finalité	Garanties
Scaleway / OVH	France (EU)	Hébergement & infrastructure	ISO 27001, RGPD, hébergement FR

Leviatan	France (EU)	Sous-traitant technique	Clause de confidentialité + DPA signé
Mistral AI (par défaut)	France (EU)	Modèle LLM / IA	Zero Data Retention, RGPD, EU
LegalySpace	France (EU)	Coffre-fort numérique (sur demande)	Certifié NF203, hébergement FR
Sentry	USA (EU Data possible)	Monitoring & alerting	CCT / DPA disponible
OpenAI (option)	USA	Fournisseur de services IA	Transfert hors UE encadré par CCT (Décision UE 2021/914). Zero Data Retention activé.

Le présent Accord de Traitement des Données ("DPA") fait partie intégrante et est soumis aux Conditions Générales de Services de l'offre MIND Industriels et Grands comptes entre Mesureo SAS ("Mesureo") et le Client qui fait référence au présent DPA ("Accord"), et prend effet à la Date d'Entrée en Vigueur de l'Accord.

Le présent DPA s'applique lorsque et dans la mesure où Mesureo traite des Données Personnelles du Client en tant que Sous-traitant, pour le compte du Client agissant en tant que Responsable du Traitement, dans le cadre de la fourniture des Services au titre de l'Accord.

1. Définitions

Terme	Définition
Violation de Données	Toute violation de la sécurité entraînant accidentellement ou de manière illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès non autorisé aux Données Personnelles du Client.
Lois sur la Protection des Données	Toutes les lois applicables sur la protection des données et la vie privée, y compris le RGPD (Règlement UE 2016/679).
Responsable du Traitement	L'entité qui détermine les finalités et les moyens du traitement des Données Personnelles — ici, le Client.
Sous-traitant	L'entité qui traite les Données Personnelles sous les instructions et pour le compte du Responsable du Traitement — ici, Mesureo.
Données Personnelles	Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.
Sous-traitant Ulérieur	Tout sous-traitant engagé par Mesureo pour l'aider à exécuter ses obligations dans le cadre des Services.
EEE	Espace Économique Européen.
RGPD	Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

2. Relation avec l'Accord

2.1 Les parties conviennent que le présent DPA remplace tout DPA ou disposition de protection des données précédemment convenu entre elles dans le cadre des Services.

2.2 En cas de conflit entre le présent DPA et l'Accord, le présent DPA prévaut dans la mesure de ce conflit.

3. Champ d'application

3.1 Le présent DPA s'applique dans la mesure où Mesureo traite des Données Personnelles originaires de l'EEE et/ou soumises aux Lois sur la Protection des Données de l'UE, pour le compte du Client dans le cadre de la fourniture de l'offre MIND Industriels et Grands comptes.

3.2 L'offre MIND repose sur une infrastructure mutualisée avec isolation stricte par client (multi-tenant isolé). Les Données Personnelles du Client sont logiquement séparées de celles des autres clients de Mesureo via une isolation par tenant_id sur l'ensemble des couches applicatives (API, stockage vectoriel, base de données).

3.3 Par défaut, les données sont hébergées en France (Scaleway/OVH). Selon la configuration retenue dans le Devis, l'hébergement peut être assuré par un autre fournisseur cloud européen (UE/EEE) ou, sur demande explicite et accord écrit du Client, par un fournisseur établi hors de l'UE (notamment USA). Dans ce dernier cas, les dispositions de l'Article 10 relatives aux transferts internationaux s'appliquent.

4. Qualification des parties

4.1 Dans le cadre de la fourniture des Services, Mesureo traite les Données Personnelles du Client sous ses instructions et pour son compte.

4.2 Le Client est le Responsable du Traitement des Données Personnelles du Client. Mesureo est le Sous-traitant agissant pour le compte du Client.

5. Obligations du Client

5.1 Le Client s'engage à :

- Respecter ses obligations en tant que Responsable du Traitement au titre des Lois sur la Protection des Données ;
- S'assurer que le traitement est licite afin que Mesureo puisse traiter les Données Personnelles conformément à l'Accord et aux Lois sur la Protection des Données ;
- Informer les personnes concernées du traitement de leurs données, conformément aux exigences légales applicables.

5.2 Le Client s'engage à ne pas fournir à Mesureo de catégories particulières de données au sens de l'article 9 du RGPD (données de santé, opinions politiques, données biométriques, etc.), sauf accord écrit préalable.

6. Obligations de Measureo

6.1 Measureo traitera les Données Personnelles du Client conformément aux instructions documentées du Client. Ces instructions sont définies par le présent DPA, l'Accord et toute configuration des Services effectuée par le Client.

6.2 Si Measureo estime qu'une instruction du Client enfreint les Lois sur la Protection des Données applicables, Measureo en informera le Client dans les meilleurs délais et ne sera pas tenue de se conformer à cette instruction.

6.3 Measureo s'engage à :

- Traiter les Données Personnelles uniquement pour les finalités prévues par l'Accord ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles soient soumises à une obligation de confidentialité appropriée ;
- Mettre en oeuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles décrites à l'Annexe C ;
- Tenir un registre des catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Client, conformément à l'article 30 du RGPD.

7. Sous-traitants ultérieurs

7.1 Sous-traitants autorisés. Le Client autorise Measureo à faire appel aux Sous-traitants Ultérieurs listés à l'Annexe D pour fournir les Services. Measureo maintient une liste à jour de ses Sous-traitants Ultérieurs, disponible sur demande.

7.2 Obligations des Sous-traitants Ultérieurs. Measureo conclura avec chaque Sous-traitant Ultérieur un accord écrit imposant des obligations de protection des données substantiellement similaires à celles du présent DPA. Measureo demeure responsable de la conformité de ses Sous-traitants Ultérieurs.

7.3 Nouveaux Sous-traitants Ultérieurs. Measureo informera le Client avec un préavis de trente (30) jours de tout changement dans sa liste de Sous-traitants Ultérieurs. Le Client peut s'opposer par écrit à la nomination d'un nouveau Sous-traitant Ultérieur pour des motifs raisonnables liés à la protection des données. En cas de désaccord persistant, le Client peut suspendre ou résilier l'Accord.

8. Sécurité et violations de données

8.1 Mesures de sécurité. Measureo a mis en oeuvre et maintiendra des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les Données Personnelles du Client contre les incidents de sécurité, telles que décrites à l'Annexe C.

8.2 Mises à jour des mesures. Measureo peut mettre à jour ses mesures de sécurité dans le temps, à condition que ces mises à jour maintiennent un niveau de protection équivalent ou supérieur.

8.3 Notification de violation. Dès qu'elle a connaissance d'une Violation de Données affectant les Données Personnelles du Client, Measureo en informera le Client sans délai indu et au plus tard dans les 72 heures, conformément à l'article 33 du RGPD, et prendra des mesures raisonnables pour atténuer les effets de la violation.

9. Audits

9.1 Sur demande raisonnable (préavis d'au moins trente (30) jours) et au plus une fois par an (sauf en cas de Violation de Données matérielle), Measureo permettra l'inspection ou l'audit de ses procédures et documentations par le Client (ou son mandataire, à l'exclusion de tout concurrent de Measureo) pendant les heures ouvrables, afin de vérifier la conformité aux obligations du présent DPA. Ces audits sont réalisés aux frais du Client.

10. Transferts internationaux de données

10.1 Par défaut, les Données Personnelles du Client sont hébergées en France (Scaleway/OVH). L'hébergement peut également être assuré, selon les conditions définies au Devis, par :

- Un fournisseur cloud européen (UE/EEE) — aucune contrainte de transfert supplémentaire ;
- Un fournisseur établi hors de l'UE (notamment USA) — uniquement sur demande explicite et accord écrit du Client, et sous réserve des garanties décrites à l'article 10.2.

10.2 En cas de recours à un prestataire LLM non-européen (uniquement si explicitement choisi par le Client), tout transfert hors EEE sera encadré par les Clauses Contractuelles Types approuvées par la Commission européenne (Décision UE 2021/914) ou le cadre EU-États-Unis de protection des données, selon le cas.

11. Restitution et suppression des données

11.1 À l'expiration ou à la résiliation de l'Accord, Measureo (selon le choix du Client) supprimera ou restituera au Client l'ensemble des Données Personnelles en sa possession, dans les formats standards (JSON/CSV), sauf obligation légale de conservation.

11.2 Les Données Personnelles archivées sur des systèmes de sauvegarde seront isolées de tout traitement ultérieur et supprimées selon les cycles de rétention normaux (30 jours glissants pour les sauvegardes quotidiennes).

12. Coopération

12.1 Measureo fournira au Client une coopération raisonnable (aux frais du Client) pour répondre aux demandes des personnes concernées et des autorités de protection des données relatives au traitement des Données Personnelles effectué dans le cadre de l'Accord.

12.2 Si une autorité judiciaire ou administrative demande à Measureo des Données Personnelles du Client, Measureo tentera de rediriger la demande vers le Client, le notifiera dans les meilleurs délais, et ne divulguera les données que si légalement contraint de le faire.

12.3 Mesureo fournira les informations raisonnablement nécessaires pour permettre au Client de réaliser des analyses d'impact sur la protection des données (DPIA) et des consultations préalables auprès des autorités de contrôle.

13. Responsabilité

13.1 Toute réclamation au titre du présent DPA est soumise aux limitations de responsabilité prévues par l'Accord principal.

13.2 Aucune partie ne peut limiter sa responsabilité à l'égard des droits individuels en matière de protection des données au titre du présent DPA.

14. Droit applicable

14.1 Le présent DPA est régi par le droit français, sauf disposition contraire des Lois sur la Protection des Données applicables. Tout litige relatif au présent DPA sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris.

15. Divisibilité

15.1 Si une disposition du présent DPA est jugée invalide ou inapplicable, les autres dispositions restent pleinement en vigueur.

Annexe A : Coordonnées du Référent Protection des Données

Le référent Protection des Données de Mesureo peut être contacté :

- Par e-mail : support@measureo.com
- Par courrier : Mesureo SAS — 3 Av. Germaine Tillion, 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande, France
- SIRET : 97940954700010 — Capital : 170 000 € — Tribunaux de Rennes compétents
- Contact général : support@measureo.com

Annexe B : Détails du Traitement des Données

A. Parties

Importateur de données : Le Client (Responsable du Traitement).

Exportateur de données : Mesureo SAS (Sous-traitant).

B. Détails du traitement

Élément	Détail
---------	--------

Personnes concernées	Employés, clients, utilisateurs finaux, prestataires et fournisseurs du Client.
Catégories de données	Nom, prénom, e-mail, téléphone, poste, identifiant utilisateur, adresse IP, informations de compte, données non structurées contenues dans les documents ou requêtes utilisateurs.
Catégories particulières	Aucune — aucune donnée de santé, biométrique, politique, religieuse ou syndicale.
Finalité	Fourniture des Services Mesureo tels que décrits dans l'Accord.
Durée	Durée de l'Accord, puis suppression ou restitution selon l'article 11.
Opérations de traitement	Collecte, consultation, traitement automatisé, extraction, conservation, stockage, analyse, suppression, hébergement.
Fréquence de transfert	Continue, pendant la durée de l'Accord.

Annexe C : Mesures de Sécurité Techniques et Organisationnelles

Mesure	Détail
Chiffrement en transit	TLS 1.2+ pour toutes les communications entre le Client et les Services.
Chiffrement au repos	Chiffrement des données au repos via le fournisseur d'hébergement (OVH/Scaleway).
Gestion des clés	Clés gérées via OVH KMS avec contrôle d'accès par rôle et ségrégation par environnement.
Contrôle des accès	RBAC (Role-Based Access Control), principe du moindre privilège, revue régulière des accès.
Authentification	MFA (authentification multi-facteurs) sur tous les accès administrateurs.
Isolation multi-tenant	Isolation stricte par tenant_id sur l'API, le stockage vectoriel (Qdrant) et le stockage de données.
Sauvegardes	Sauvegardes quotidiennes avec rétention 30 jours glissants + sauvegardes mensuelles 12 mois.
Surveillance	Monitoring en temps réel via Sentry (erreurs, traces, alertes). Logs conservés 12 mois.
Gestion des incidents	Procédures documentées de réponse aux incidents ; notification au Client sous 72h en cas de violation.
Coffre-fort numérique	Documents contractuels et NDA archivés sur demande dans LegalySpace (certifié NF203, hébergé en France).
Hébergement	Par défaut en France (Scaleway/OVH), datacenters Tier III. Possibilité d'hébergement sur un autre cloud européen (UE/EEE) ou, sur accord écrit du Client, hors UE. Dans tous les cas, chiffrement en transit et au repos appliqué.

Annexe D : Liste des Sous-traitants Ultérieurs

Sous-traitant	Pays	Finalité	Garanties
Scaleway / OVH	France (EU)	Hébergement & infrastructure	ISO 27001, RGPD, hébergement FR
Leviatan	France (EU)	Sous-traitant technique	Clause de confidentialité + DPA signé
Mistral AI (par défaut)	France (EU)	Modèle LLM / IA	Zero Data Retention, RGPD, EU
LegalySpace	France (EU)	Coffre-fort numérique (sur demande)	Certifié NF203, hébergement FR
Sentry	USA (EU Data possible)	Monitoring & alerting	CCT / DPA disponible
OpenAI (option)	USA	Fournisseur de services IA	Transfert hors UE encadré par CCT (Décision UE 2021/914). Zero Data Retention activé.
Pour Mesureo SAS <i>(Sous-traitant / Processeur)</i> Nom : _____ Fonction : _____ Date : _____ Signature : _____	Pour le Client <i>(Responsable du Traitement / Contrôleur)</i> Nom : _____ Fonction : _____ Date : _____ Signature : _____		